

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1191 du 4 octobre 1946 promulguant à la Côte française des Somalis el dépendances

n° 1191

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 octobre 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances la loi n° 46-2046 du 20 septembre 1916 portant organisation du referendum prévu par l'article 3 de la loi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics, (j.o.r.f. du 22 septembre 1946 page 8134); le décret n° 46-204S du 21 septembre 1946 réglant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, ainsi que dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer composant Union française, de la loi du 20 septembre 1946 portant organisation du referendum. (J.O.,R,F du 22 septembre page 8136) le décret n° 46-2049 du 21 septembre 1946 portant convocation des collèges électoraux des départements et des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer à l'effet de procéder à la consultation par voie de referendum prévue par la loi du 2 novembre 1945 (J. O. R. F. du 22 septembre 1946 page 8137) es arrêté qui sera

Art. 2

— Le present l'objet des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis,

pour le gouverneur en mission l'administrateur des colonies charges de l'expediteur des affaires courantes et urgentes